



## Crefor Haute-Normandie

POLE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME

Pôle Régional des Savoirs – 115, boulevard de l'Europe  
B.P. 1152 – 76176 Rouen Cedex 1

APPEL A PROPOSITIONS

**DISPOSITIF DE PROFESSIONNALISATION DES  
ACTEURS DE L'ORIENTATION, DE LA FORMATION,  
DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI  
EN HAUTE-NORMANDIE**

**ANNEE 2014**

Contact Jean-Philippe MERCIER  
Courriel [jean-philippe.mercier@crefor-hn.fr](mailto:jean-philippe.mercier@crefor-hn.fr)  
 02.32.18.49.32  
Web [www.crefor-hn.fr](http://www.crefor-hn.fr)



3 juin 2013

# Présentation générale

## La structure CREFOR

Le Crefor Haute-Normandie (Centre de ressources Emploi Formation de Haute-Normandie) est un groupement d'intérêt public créé à l'initiative de l'État, de la Région Haute-Normandie et des partenaires sociaux.

Comme ses homologues du réseau inter Carif Oref ([www.intercariforef.org](http://www.intercariforef.org)), il est un lieu d'accueil, de rencontre, d'échange, de dialogue et de concertation au service des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi.

Les objectifs qu'il poursuit concernent la réalisation d'actions et de prestations mises en œuvre par les services suivants :

- **Un pôle Information et Professionnalisation des acteurs.**  
Dans sa **mission Information générale**, à partir d'une veille documentaire régulière sur la formation professionnelle et l'emploi, il produit et diffuse des ressources documentaires au travers d'approches socio-économique, pédagogique, réglementaire et législative... Son centre de documentation est ouvert à l'ensemble des professionnels, au sein du Pôle régional des savoirs.  
Dans sa **mission Information sur l'offre de formation**, il gère, alimente et diffuse une base de données régionale.  
Enfin, dans sa **mission de Professionnalisation**, il est à l'écoute des professionnels et des institutionnels et développe des activités pour faciliter la capitalisation des pratiques, la mise en réseau des acteurs et pour développer une culture professionnelle qui soit commune aux acteurs. Il met en place chaque année, en collaboration avec le Pôle lutte contre l'illettrisme, un dispositif de professionnalisation qui s'adresse à l'ensemble des acteurs de Haute-Normandie.
- **Un pôle Lutte contre l'illettrisme.** Il contribue à la mise en œuvre de la politique régionale de prévention et de lutte contre l'illettrisme.
- **Un pôle Observation et Prospective.** Il développe l'observation et l'analyse de la problématique emploi formation ; il conduit des études de parcours de bénéficiaires des politiques régionales ; il vient en appui technique des travaux des contrats d'objectifs ; et il réalise des études ponctuelles sur les métiers, les filières, les territoires ...ou sur des thématiques spécifiques.

## Le pôle Lutte contre l'illettrisme

Il organise son activité, par conformité au canevas de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme concernant les centres de ressources illettrisme, autour de trois missions principales :

- *l'information pour tout public*
- *la capitalisation et la diffusion des ressources*
- *l'animation, la professionnalisation et l'appui technique.*

Les propositions de professionnalisation des acteurs sont maintenant élaborées pour s'inscrire en cohérence avec celles proposées par le CREFOR et non spécifiques à l'illettrisme. Elles offrent ainsi à d'autres professionnels moins directement engagés dans la lutte contre l'illettrisme, d'appréhender des notions sur cette problématique.

## Quelques-unes de ses activités et productions

- Dispositif de professionnalisation 2013, 2012 et 2011 (axe 4) et 2010 (axe 5)
- Formation-action en direction des entreprises d'insertion par l'économique, sur l'approche de l'orthographe dans les écrits défailants, sur la question de l'évaluation en formation de base, etc.
- Colloques sur : « Compétitivité des entreprises et formation de base » ; « De la liberté au risque d'apprendre » etc.
- Forum permanent des pratiques sur : la lecture en milieu rural (2010), l'entreprise (2007), la démarche d'évaluation (2005)
- Cartographie régionale des actions de prévention et de formation

# Le dispositif de professionnalisation

D'année en année, le paysage de la formation et de l'orientation tout au long de la vie se transforme, tant sur le plan institutionnel et économique que social. L'actualité est riche en évolution : mise en place du Service public de l'orientation, réforme de la formation professionnelle, volet III de la décentralisation... Les rôles des acteurs et leurs champs de compétences évoluent eux aussi, de nouveaux dispositifs se créent, d'autres disparaissent, les modalités d'achat des prestations créent de nouveaux positionnements... et les professionnels continuent de former et/ou d'accompagner des personnes engagées dans des parcours de promotion sociale, de formation, de qualification, d'insertion... Des personnes, des citoyens, des « publics » pour qui l'orientation et la formation peuvent être un moyen de surmonter des cassures professionnelles, d'envisager des mobilités, de se repositionner dans des projets professionnels ou des projets de vie.

Les structures ont donc à répondre à une demande sociale à la fois complexe et précise, de plus en plus immédiate, de la part des bénéficiaires, des financeurs, des prescripteurs..., qui les conduit à diversifier leurs services (formation, bilan, orientation...), entraînant ainsi la nécessité d'enrichir et/ou d'élargir les pratiques de leurs équipes de professionnels.

Dans ce contexte mouvant, en continuelle évolution, le Crefor, met en place un programme annuel de formation, pour renforcer les pratiques professionnelles des acteurs de notre région et contribuer au développement des compétences collectives et du travail en réseau.

## Les objectifs du dispositif

Les objectifs généraux du dispositif de professionnalisation sont les suivants :

- Accompagner la mise en œuvre des politiques publiques de formation et d'emploi
- Accompagner le développement continu des compétences des professionnels
- Faciliter l'adaptation des professionnels aux évolutions de l'environnement socio-économique
- Contribuer à une meilleure efficacité des actions menées sur le terrain
- Développer la collaboration des acteurs et les dynamiques de réseaux
- Favoriser le décloisonnement entre les dispositifs d'accueil, d'information, d'orientation, de bilan, d'insertion, de formation, d'accompagnement dans et vers l'emploi.
- Professionnaliser les acteurs intervenant sur des champs et auprès de publics spécifiques (prévention et lutte contre l'illettrisme, ...)

## Les publics concernés

Tous les professionnels du champ emploi formation, recouvrant la formation proprement dite, mais également son amont et son aval : accueil, information, orientation, bilan, insertion, emploi, développement local...

## L'ingénierie du dispositif

- Procéder au recueil et à l'analyse des besoins auprès des acteurs de terrain
- Répondre aux attentes des décideurs de la formation professionnelle et de l'emploi
- Conduire les appels à propositions à partir des besoins repérés
- Mettre en œuvre le dispositif et sa logistique.

## Les modalités de mise en œuvre

Le dispositif se décline selon différentes modalités :

- Colloques, rencontres et conférences
- Actions courtes de perfectionnement
- Journées de démonstration d'outils d'orientation et d'outils pédagogiques
- Développement de ressources documentaires..

**Le présent appel à propositions ne porte que sur la catégorie « Actions courtes de perfectionnement ».**

**Il concerne un nouvel axe, l'axe 4 du programme 2014 de professionnalisation du Crefor, dont l'appel à proposition a été lancé précédemment.**

**Il est consacré à la lutte contre l'illettrisme et au développement des compétences clés.**

# Appel à propositions

Le présent appel à propositions ne concerne qu'une nouvelle action courte. Elle est inscrite dans l'axe 4 :

1. Prendre en compte l'environnement socio-économique dans les territoires
2. Organiser et développer sa structure
3. Orienter, former, accompagner, insérer tout au long de la vie
4. Développer les compétences clés.

Les actions ont pour objectifs généraux :

- Permettre la compréhension et la prise en compte du contexte socio-économique et des enjeux territoriaux pour l'ensemble des acteurs du système information – orientation – formation – insertion – emploi,
- Agir sur les pratiques et représentations des professionnels qui interviennent à différents moments du système information – orientation – formation – insertion – emploi
- Découvrir et s'approprier des outils et des démarches
- Favoriser les échanges entre professionnels.

D'une durée de 1 à 5 jours, les actions de formation pourront accueillir entre 8 et 15 participants. La durée peut excéder, le cas échéant, 5 jours. Dans ce cas, il est nécessaire de l'argumenter.

Lors des bilans de formation, les participants sont souvent demandeurs d'une journée de retour sur les pratiques à 3 ou 6 mois. **Si vous pensez qu'un retour de pratiques soit intéressant à prévoir pour la formation que vous proposez, merci de l'indiquer et de l'argumenter. Le Crefor doit cependant pouvoir retenir votre proposition de formation, avec ou sans l'option du retour de pratiques.**

En fonction des demandes des professionnels et du nombre d'inscrits, toute action retenue pour le programme 2014 pourra faire l'objet, en accord avec le prestataire, d'une reconduction en 2015 formalisée par un avenant à la convention initiale de formation.

L'ouverture de l'action sera confirmée au prestataire 15 jours avant la date de démarrage prévue. Une liste indicative des participants lui sera communiquée une semaine avant le début de l'action.

Les dates des actions de formation proposées devront être programmées **entre mars et décembre 2014 (hors période scolaire zone B).**

Le Crefor peut mettre à disposition des prestataires paperboard, micro-ordinateur, vidéoprojecteur.

# Modalités pratiques

Votre proposition devra porter sur cette action de formation et devra utiliser les modèles de réponse suivants :

- un descriptif par action de formation proposée – annexe 1 « Descriptif de l'action »
- le dossier de présentation de l'organisme – annexe 2.

Vous pouvez compléter votre réponse à l'aide d'annexes pédagogiques.

L'appel à propositions est accessible en téléchargement sur le site du Crefor : [www.crefor-hn.fr](http://www.crefor-hn.fr)

**La date limite de dépôt des réponses est fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2013 au plus tard.**

Elles seront envoyées en simple exemplaire à l'adresse suivante :

Crefor  
Pôle Régional des Savoirs – 115, boulevard de l'Europe – BP 1152  
76176 ROUEN cedex 1

**et**

**communiquées par mail à [jpmercier@crefor-hn.fr](mailto:jpmercier@crefor-hn.fr)**

**Le choix des prestataires** sera effectué par un comité de sélection, à partir des critères d'analyse suivants :

- expérience de l'organisme dans le domaine
- expertise de l'intervenant dans le domaine
- clarté et cohérence de la proposition (objectif, contenu, accroche)
- coût de la prestation

Les propositions reçues pourront faire l'objet de négociation.

Les propositions retenues feront l'objet d'une convention entre le prestataire retenu et le Crefor.

Le calendrier final des actions sera réalisé en concertation avec le Crefor.

**Pour toute information complémentaire :**  
**Jean-Philippe MERCIER : 02 32 18 49 32 – [jpmercier@crefor-hn.fr](mailto:jpmercier@crefor-hn.fr)**

# Descriptif de l'action

---



## Axe 4 DEVELOPPER LES COMPETENCES CLES

N° d'action	Intitulé de l'action	Objectifs généraux	Calendrier prévisionnel (*)
4.1.	Favoriser les apprentissages fondamentaux par le numérique du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Maîtriser des situations pédagogiques voire ludiques de ces usages quotidiens du numérique (Smartphones, tablettes, réseaux sociaux...);</li> <li>➤ Comprendre la dimension formative et l'intérêt pédagogique de cette approche transversale ;</li> <li>➤ Connaître des applications adaptées au public concerné ;</li> <li>➤ Faire évoluer les compétences du formateur 1.0 en celles du formateur 2.0.</li> </ul>	1 à 2 jours (max) Première quinzaine d'avril 2014

(\*) Si une ou plusieurs intersessions, la période indiquée est celle du démarrage de l'action

# Annexes

---

# Descriptif de l'action

---

## 1. Intitulé de l'action

Vous pouvez modifier l'intitulé de l'action que vous proposez (par rapport à celui présent dans le cahier des charges) afin de refléter au mieux le contenu de votre proposition sous une forme attractive.

## 2. Numéro de l'action

## 3. Objectifs généraux (cf. tableaux pages précédentes)

## 4. Objectifs de résultats

A préciser en les déclinant en objectifs opérationnels

## 5. Pré-requis nécessaires

S'il y a lieu, précisez les connaissances, expériences ou compétences dont les participants doivent disposer avant l'entrée en formation. Les éventuels pré-requis devront être clairement formulés de manière à guider efficacement les choix des stagiaires.

## 6. Durée

Indiquez le nombre total de journées de l'action proposée (minimum 1 jour et maximum 5 jours) et l'organisation souhaitée. Par exemple, pour une session de 5 jours : 5 jours groupés ou une journée/mois sur 5 mois ou 3 jours + 2 jours, ...Les durées supérieures à 5 jours sont à justifier. **Indiquez si vous prévoyez un retour de pratiques après la fin de la formation.**

## 7. Dates (*Hors vacances scolaires de la zone B*)

Vous proposerez plusieurs périodes d'intervention et vous indiquerez vos disponibilités précises (dates) en accord avec le calendrier prévisionnel inscrit dans le cahier des charges.

## 8. Contenus

Précisez de manière détaillée et séquencée les thèmes et sujets abordés au cours de l'action de formation. **Argumentez, le cas échéant, l'organisation d'un retour de pratiques après la formation (3, 6, 12 mois...).**

## 9. Méthode et organisation pédagogiques

Précisez les modalités de la formation proposée : travaux de groupe, études de cas, mises en situations, alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques...

## 10. Moyens humains

Précisez le(s) profil(s) du ou des intervenant(s) en précisant la nature de leurs qualifications et expériences au regard de l'action proposée. **Joindre les CV des intervenants.**

## 11. Coût de l'action

Votre proposition fera apparaître le tarif de l'intervention exprimé en coût journée TTC, tous frais compris.

Ce coût comprendra les frais liés à la préparation et à l'animation (photocopies d'articles, de supports, de bibliographies pour l'élaboration de dossiers pédagogiques...) et les frais de déplacement.

**12. « Accroche » pédagogique (encart de promotion de l'action)**

Rédigez une « accroche » (1 000 caractères espaces compris maximum) pour présenter l'action proposée. ***Elle doit faciliter la compréhension de l'action et guider les choix par les professionnels.*** Elle sera intégrée au descriptif de l'action qui servira de support d'information.

# Dossier de présentation de l'organisme

## Coordonnées de l'organisme

Nom :

.....

Adresse :

.....

.....

 : ..... Fax : .....

@ : ..... Site Internet : .....

Date de création : ..... Forme juridique : .....

Numéro Siret : .....

N° enregistrement en qualité d'organisme de formation : .....

Personne ayant qualité pour engager l'organisme (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

.....

Référent pédagogique de la proposition (*Nom, prénom, fonction, mail, téléphone*) :

.....

Nombre de salariés dans votre structure :

.....

## Principaux domaines d'intervention et expérience de l'organisme en matière de formation des professionnels de la formation/AIO

*Décrivez votre activité de formation en rapport avec cet appel à propositions*

NB : vous pouvez joindre tout document d'information complémentaire que vous jugerez utile

**Nom – Prénom – Fonction du signataire**

**Certifié exact, signature, cachet de l'organisme**